
Adresses des représentants du peuple Ritter et Turreau, en mission près l'armée des Alpes et d'Italie, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

François-joseph Ritter, Louis Turreau de Linières

Citer ce document / Cite this document :

Ritter François-joseph, Turreau de Linières Louis. Adresses des représentants du peuple Ritter et Turreau, en mission près l'armée des Alpes et d'Italie, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 443-444;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21629_t1_0443_0000_11

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Français de tout son pouvoir et de toujours se rallier à la représentation nationale; elle dénonce le turbulent Senard qu'elle qualifie de suppôt de Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (21).

13

La société populaire de Verneuil, département de l'Eure, annonce à la Convention qu'elle vient de déposer dans la caisse du district 1551 L, fruit des offrandes des citoyens du canton, pour contribuer à l'équipement d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*La société populaire de Verneuil à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (23)

Liberté, Égalité, fraternité et union.

Citoyens Représentans,

La société populaire de Verneuil empressée de concourir de toutes ses facultés à l'affermissement de la liberté et de l'égalité et à la destruction des ennemis de la république arrête dans le mois de thermidor qu'elle ferait dans sa commune et son canton une collecte pour l'équipement d'un vaisseau; elle avertit de cette mesure les sociétés du département de l'Eure et vous donna l'éveil.

La société vient de déposer à la caisse de son district la somme de quinze cent cinquante livres, fruit des offrandes des citoyens, persuadée que vous prenez également les dons du pauvre et ceux du riche, la société se flatte que vous recevez avec intérêt le sien, qui quoique modique en lui-même, devient considérable par le patriotisme des citoyens qui vous le présentent, les soussignés membres de la société vous assurent que fidele au devouement qu'elle a toujours professé pour la république, elle ne cessera de faire des sacrifices que lorsque les ennemis de la patrie seront terrassés.

Vive la République! vive la Convention, la seule Convention nationale!

Suivent 74 signatures.

(21) P.-V., XLIX, 4-5.

(22) P.-V., XLIX, 5.

(23) C 325, pl. 1411, p. 25. *Bull.*, 20 brum. (suppl.).

14

Les administrateurs du district de Dieppe, département de la Seine-Inférieure, informent la Convention que trente-huit lots de biens d'émigrés, estimés 272 640 livres, ont été vendus 761 525 livres et que la totalité des ventes de ces biens faites jusqu'ici se monte à 7 331 670 livres.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances, section de l'aliénation (24).

15

L'agent national près le district révolutionnaire d'Amboise [Indre-et-Loire] mande à la Convention que depuis le mois de nivôse dernier, les biens d'émigrés, vendus, ont été portés à la valeur de 650 559 L sur une estimation de 1 712 49 L 15 s; différence de 479 309 L 15 s.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances, section de l'aliénation (25).

16

Les représentans du peuple Ritter et Turreau, en mission près l'armée des Alpes et d'Italie, écrivent, le trois brumaire, que l'armée a reçu le drapeau que lui a décerné la patrie; ils rendent compte de l'enthousiasme des défenseurs de la patrie et envoient le discours qu'ils leur ont prononcé.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[*Ritter et Turreau, représentants du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie, à la Convention nationale, Nice le 3 brumaire an III*] (27).

L'armée d'Italie, citoyens collègues, a reçu hier le drapeau que lui a décerné la patrie. Les postes séparés et importants qu'elle occupe sur les hauteurs des montagnes, ne permettent pas, sans nuire à leur défense, de la rassembler sur un même point, nous avons pensé que trois députés de chaque corps, choisis et envoyés par leurs camarades au quartier général, pourroient y recevoir en son nom ce gage de la reconnaissance nationale, et en reporter l'expression à leurs frères d'armes. Le jour consacré par vous, à célébrer l'évacuation du territoire français par les tyrans coalisés, nous a paru le plus convenable pour cette réunion. Nous vous exprimons

(24) P.-V., XLIX, 5. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

(25) P.-V., XLIX, 5. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

(26) P.-V., XLIX, 5.

(27) C 323, pl. 1377, p. 7. *Débats*, n° 775, 669; *Bull.*, 16 brum.; *J. Fr.*, n° 773; *M. U.*, XLV, 275-276.



rions difficilement avec quelle enthousiasme, les défenseurs de la patrie ont reçu ces marques précieuses de son souvenir. Au moment où ces guerriers couverts d'honorables mutilations, remirent à l'armée le prix de sa valeur, et lui rendirent, en la personne du plus ancien soldat, le baiser fraternel de la Convention, les cris mille fois répétés de *Vive la République, et vive la Convention nationale*, se font entendre; ils annoncent que les cœurs serrés, réunis autour de la représentation nationale et de l'étendard tricolor, y jurèrent de nouveau l'anéantissement des tyrans, des conspirateurs, et le triomphe de la liberté.

Nous avons répondu aux bénédictions unanimes que nous avons recueillies pour la Convention, en annonçant que si elle avoit juré une guerre à mort à tous les brigands de l'intérieur, à tous les fripons, à tous les dilapidateurs de la fortune publique, elle réservait un attachement sans bornes aux généreux défenseurs de la patrie, une continuelle sollicitude pour leurs familles intéressantes.

Nous vous faisons passer les paroles fraternelles que nous leur avons adressées.

F. J. RITTER, TURREAU.

Ritter et Turreau, représentans du peuple, à leurs frères d'armes, en leur remettant le drapeau envoyé par la Convention nationale, au nom de la patrie reconnoissante à l'armée d'Italie (28).

Fête civique du 30 vendémiaire, l'an troisième de la République une et indivisible.

Vainqueurs de Toulon, de Nice, Oneille, de Loano; vous en un mot, qui, du moment où vous avez pris les armes, n'avez fixé les regards de la France que sur votre courage et sur vos succès.

Soldats de la liberté, il vous étoit bien dû, il est bien légitime, ce tribut que la nation offre aujourd'hui à la brave armée d'Italie. Ce drapeau, monument de la reconnoissance publique, l'est en même temps de votre gloire; recevez-le des mains de vos braves frères d'armes; les honorables blessures dont ils sont couverts les rendent dignes de vous le présenter. Ils ont payé leur dette à la patrie; la patrie se sert d'eux pour vous payer la sienne. Que ne doit elle pas en effet à ceux qui prodiguent chaque jour leur sang pour elle, à ceux qui pour vaincre ses ennemis, ont en quelque sorte vaincu la nature! les satellites de la royauté, défendus par des montagnes jusqu'alors inaccessibles, s'y croyoient inexpugnables; mais que ne peuvent pas les soldats de la liberté! Bientôt ces rocs escarpés, ces montagnes élevées deviennent pour eux les degrés qui les conduisent à la victoire.

Vous avez planté de vos mains triomphantes l'étendard tricolor sur la cime de ces monts. C'est en vain que ces bandes d'esclaves ont, dans leur rage impuissante, voulu l'en arracher; c'est en vain qu'à la dernière sans-culot-

tide ils osèrent encore se mesurer avec vous; le pas de charge, la victorieuse baïonnette ne tardent point à enfoncer leurs rangs, et ceux qui échappent à vos coups, vont porter jusques sous les murs d'Alexandrie leur terreur, leur défaite et leur ignominie.

Continuez, braves soldats, à bien mériter de la patrie; et tandis que ses ennemis fuient épouvantés devant les légions républicaines, la Convention nationale, forte de la volonté du peuple, voulant irrévocablement son bonheur, terrassera tous ceux qui voudroient y porter atteinte; elle ne souffrira pas que la paix des foyers que vous avez si généreusement abandonnés pour défendre votre pays, soit jamais troublée; elle ne permettra pas que vos familles éprouvent un instant l'horreur de l'indigence; c'est en portant tous ses soins, toute sa sollicitude sur vos mères, vos épouses, vos enfans, qu'elle s'efforcera d'acquitter votre généreux dévouement. Envoyés par elle près de vous pour vous transmettre l'expression des sentimens qui l'animent; chargés du devoir, bien cher à nos cœurs, de nous assurer de vos besoins et de les faire cesser, croyez que notre empressement à les prévenir égalera votre héroïque constance à supporter les privations qui vous entourent; c'est avec bien de l'amertume que nous les avons vues; déjà les ordres sont donnés pour que désormais elles n'existent plus.

Si vous aviez quelques nouvelles plaintes à former, adressez-vous aux représentans du peuple; ils sont là pour vous rendre justice.

Il eût été doux pour eux de pouvoir réunir l'armée qui vous a députés, et de lui exprimer ces sentimens. Soyez nos interprètes auprès d'elle; dites-leur que nous partagerons toujours leurs fatigues, leurs dangers, et que nous affronterons les premiers la mort pour le triomphe de la liberté, de l'égalité, et l'affermissement de la République une et indivisible.

Signé, F. J. RITTER, TURREAU.

L'Assemblée ordonne l'insertion de ces lettres au bulletin.

17

Le représentant du peuple Berlier, envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, écrit le 10 brumaire et transmet les détails d'un trait de bravoure et d'humanité de plusieurs marins qui n'ont pas craint d'exposer leur vie pour sauver du naufrage quatre hommes prêts à périr et qui montoient un navire qui a échoué sur les côtes de Boulogne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'Instruction publique (29).

(28) *Débats*, n° 775, 670-671.

(29) P.-V., XLIX, 6.